

# 10 PROPOSITIONS DE LA FEDERATION NATIONALE DE L'AVIATION MARCHANDE (FNAM)

1) **Diminuer le coût du travail** par un déplacement de l'assiette des cotisations sociales sur d'autres prélèvements fiscaux et par un dispositif d'abattement des charges patronales, notamment pour les travailleurs mobiles (navigants).

2) **Favoriser l'insertion des jeunes** par les entreprises fortement utilisatrices de main d'œuvre, en pérennisant les dispositifs incitatifs existants (exonération de charges pour les contrats en alternance, dispositif zéro charge la 1ère année pour une embauche supplémentaire dans les PME...).

3) **Baisser significativement le poids des taxes** sur l'entreprise et le client, notamment la taxe afférente aux coûts de sûreté/sécurité afin de se rapprocher des bonnes pratiques européennes en la matière.

4) **Améliorer la compétitivité** par la simplification de la gestion fiscale.

5) **Garantir un cadre réglementaire européen compétitif** face à la concurrence internationale :

-préserver la compétitivité des transporteurs aériens européens de toute nouvelle réglementation ayant pour conséquence d'augmenter leurs coûts externes par rapport à leurs **concurrents internationaux**(maintien d'un système d'allocation des créneaux horaires compatible avec les règles internationales édictées par IATA, révision du règlement 261/2004 sur le droit des passagers afin de rendre son application raisonnable et cohérente en particulier dans les cas de circonstances exceptionnelles, absence d'introduction de nouvelles taxes sur le transport aérien, financement public des mesures additionnelles de sûreté) ;

- garantir les conditions d'une concurrence juste et équitable tant au sein du marché communautaire (aides d'Etat au bénéfice de certains **transporteurs à bas coûts** ou de modes de transport concurrents) qu'avec certains transporteurs aériens majeurs établis dans d'autres régions du monde bénéficiant d'aides substantielles de la part de leur Etat d'origine ;

-permettre le déploiement rapide du **Ciel Unique Européen**, en lui garantissant une part de financement public.

6) **Préserver la capacité de croissance des aéroports français** et maintenir les vols de nuit, en corrélation avec la poursuite des politiques de réduction des nuisances sonores et avec la préservation du principe communautaire de l'approche équilibrée.

7) Faire de l'**amélioration de l'accès aux plateformes aéroportuaires parisiennes** (route et rail) une priorité de la politique d'aménagement du Grand Paris.

8) Favoriser l'**accessibilité des plateformes régionales** en soutenant «les interconnexions TGV/aéroports et les dessertes villes/aéroports en transports collectifs ferrés » (engagement de l'Etat, pris le 28 janvier 2008, dans le cadre du Grenelle de l'environnement). Afin de faire du développement durable un atout de compétitivité, la FNAM propose également de :

9) **Réinvestir le produit du système d'échanges des quotas d'émission EU-ETS** dans la performance environnementale du secteur (ex : SESAR, création d'un dispositif d'aide au renouvellement des flottes).

10) **Préparer les grandes évolutions énergétiques** en investissant dans la recherche et le développement sur les biocarburants de nouvelle génération.